

# CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LES JEUX PARAPANAMÉCAINS DE 2023

## Jeux parapanaméricains de 2023

du 17 au 25 novembre 2023

Santiago, Chili

(au 3 mai 2023)

Pour les athlètes ayant un handicap, les Jeux paralympiques et les Jeux parapanaméricains sont le summum de la compétition de haut niveau. Les normes de sélection des équipes ont été mises en place afin de s'assurer que le Canada est représenté par des athlètes de l'élite dont les performances et les résultats reflètent l'engagement envers l'excellence du Comité paralympique canadien (CPC).

Les épreuves de tennis des Jeux parapanaméricains comportent du simple masculin (24 joueurs), du double masculin (12 équipes), du simple féminin (16 joueuses), du double féminin (8 équipes), du simple quads (12 joueurs) et du double quads (6 équipes). Selon les critères de l'ITF, le Canada peut être représenté par deux joueurs de simple, deux joueuses de simple, deux joueurs de simple de la catégorie quads, une équipe masculine de double, une équipe féminine de double et une équipe quad de double.

Les athlètes sont proposés par Tennis Canada au CPC pour considération. Le CPC choisit l'équipe pour les Jeux parapanaméricains de 2023 et a le pouvoir exclusif de déterminer la composition de l'équipe pour tous les grands Jeux.

### **1. Admissibilité**

Les athlètes doivent satisfaire à tous les critères d'admissibilité décrits dans le Guide de qualification des Jeux parapanaméricains de 2023 de Santiago que vous avons joint à cet envoi. De plus, les athlètes doivent :

- Être membres en règle de Tennis Canada et remplir les conditions exigées pour représenter le Canada à l'étranger.

Être membre en règle signifie respecter le Code de conduite de Tennis Canada. Pour être admissible à représenter le Canada à l'étranger, un athlète doit satisfaire aux exigences d'admissibilité de l'ITF telles que décrites dans le Guide 2023 de tennis en fauteuil roulant de l'ITF : <https://www.itftennis.com/media/298603/298603.pdf>.

### **2. Lignes directrices pour les sélections**

#### **2.1 Attributions par classement mondial de simple du tennis en fauteuil roulant de l'ITF**

- Les 2 meilleurs Canadiens parmi les 16 premiers joueurs de la région selon les classements de simple du tennis en fauteuil roulant de l'ITF au 10 septembre 2023 se qualifient.
- Les 2 meilleures Canadiennes parmi les 10 premières joueuses de la région selon les classements de simple du tennis en fauteuil roulant de l'ITF au 10 septembre 2023 se qualifient.

- Les 2 meilleurs Canadiens parmi les 7 premiers athlètes quads de la région selon les classements de simple du tennis en fauteuil roulant de l'ITF au 10 septembre 2023 se qualifient.

Le nombre final de places de sélection par catégorie peut être plafonné par le CPC selon ses politiques de sélection et peut avoir une incidence sur les critères de sélection. Le CPC n'a pas encore confirmé le nombre de places attribuées à Tennis Canada. Si le nombre d'athlètes qui satisfont aux critères d'attribution par classement mondial de simple du tennis en fauteuil roulant de l'ITF décrits ci-dessus est supérieur au nombre de places allouées par le CPC, la sélection des athlètes se fera dans l'ordre de priorité suivant :

- I. Si tous les athlètes sont dans la même catégorie (c.-à-d. hommes, femmes, quads), la priorité sera accordée aux athlètes ayant le meilleur classement ITF de simple au 10 septembre 2023.
- II. Si les athlètes sont dans des catégories différentes (c.-à-d. hommes, femmes, quads), alors l'athlète possédant le meilleur classement de simple de chaque catégorie en date du 10 septembre 2023 sera extrait de sa catégorie et regroupé avec les autres. Une fois les athlètes regroupés, la procédure suivante sera appliquée :

Athlète ayant la plus faible différence en % entre son classement ITF de simple du 10 septembre 2023 (joueurs des Amériques seulement) et les normes de qualification de l'ITF pour les Jeux parapanaméricains comme suit :

- Hommes : Top 16 dans les Amériques (basé sur 2/nation)
- Femmes : Top 10 dans les Amériques (basé sur 2/nation)
- Quads : Top 7 dans les Amériques (basé sur 2/nation)

Par exemple : Le 10 septembre, le joueur A (hommes) occupe le 13<sup>e</sup> rang dans la région des Amériques. Sa norme de qualification était un Top 16 dans les Amériques.  $13 \div 16 = 0,812$ . Le 8 juillet, le joueur B (quads) occupe le 3<sup>e</sup> rang dans la région des Amériques. Sa norme de qualification était un Top 7 dans les Amériques.  $3 \div 7 = 0,428$ . Le joueur B a le pourcentage le plus bas et aura donc la priorité sur le joueur A.

Une fois qu'un athlète avec le coefficient le plus bas, selon ce qui précède, a été déterminé, tous les athlètes extraits sont retournés dans leur catégorie respective (c.-à-d. hommes, femmes, quads).

La procédure décrite ci-dessus est répétée avec le meilleur joueur de simple de l'ITF des Amériques dans les catégories extraites et regroupées. Si après avoir répété le processus, il ne reste plus que des athlètes de la même catégorie (c.-à-d. hommes, femmes, quads), la priorité sera établie selon les plus hauts classements de simple de l'ITF au 10 septembre 2023.

Dans l'éventualité où la procédure de coefficient décrite ci-dessus produit plus d'un joueur avec le même coefficient, le Comité de l'élite décidera de l'ordre de priorité après avoir examiné un certain nombre de facteurs, notamment le potentiel de médailles en simple, le potentiel de médailles en double, les résultats passés contre des joueurs des Amériques les résultats globaux de la dernière saison et la dynamique d'équipe.

## **2.2 Attribution par invitations de la commission bipartite :**

Si moins de 2 athlètes se qualifient par le biais des attributions par classement mondial de simple du tennis en fauteuil roulant de l'ITF, Tennis Canada peut alors présenter une demande au CPC et à l'ITF pour une allocation d'invitations de la commission bipartite. Les décisions relatives aux nominations seront prises par le Comité de la haute performance et seront fondées sur divers facteurs, notamment, mais sans s'y limiter, le potentiel de médailles en simple et en double, l'expérience de jeux multisports pour les athlètes de la prochaine génération, les équipes de double et la disponibilité de financement.

### **3. Échéanciers :**

D'ici le 12 septembre 2023, l'entraîneur national, en consultation avec le Comité de la haute performance et le vice-président principal du développement de la haute performance, choisira les athlètes qui seront proposés au CPC.

Les athlètes non sélectionnés qui désirent faire appel peuvent s'adresser par écrit à la directrice des programmes et de l'administration de la haute performance au plus tard le 19 septembre 2023, à 12 h HE. Le document doit satisfaire aux exigences en matière de motifs d'appel du processus d'appel décrit à la page 5, doit clairement exposer les motifs de l'appel et comprendre les pièces justificatives.

### **4. Remarques :**

- Tennis Canada pourrait choisir de ne pas déléguer d'équipe pour diverses raisons, notamment le manque de financement. Tennis Canada pourrait également choisir un athlète ne faisant pas partie du programme national de l'élite.
- Les critères de sélection sont assujettis aux changements de règlements et de formats du CPC et de l'ITF.
- Le Comité de l'élite (voir annexe A) sera composé des personnes suivantes :
  - Directrice des programmes et de l'administration de la haute performance
  - Entraîneur national
  - Chef du développement U15
  - Consultant du programme national

## **COMITÉ DE LA HAUTE PERFORMANCE**

### **CADRE DE RÉFÉRENCE**

Le comité de la haute performance (CHP) pour le tennis en fauteuil roulant est un comité consultatif composé des membres du personnel et des entraîneurs du service de la haute performance de Tennis Canada. Le mandat du CHP est de formuler des recommandations à Tennis Canada en ce qui a trait aux sélections pour le programme national de la haute performance et pour les brevets, ainsi qu'aux politiques et aux programmes.

Le comité est composé de six membres, notamment :

- ☐ La directrice des programmes et de l'administration de la haute performance
- ☐ L'entraîneur national
- ☐ Le chef du développement U15

## ☐ Le consultant du programme national

Les membres du CHP assistent à une réunion annuelle et participent à des conférences téléphoniques deux à quatre fois par année à des fins de planification de programmes, de gestion des politiques et des sélections. La directrice des programmes et de l'administration de la haute performance préside toutes les réunions et le mandat du comité est de gérer les modalités de sélection et les procédures de façon juste et impartiale.

### Processus de prise de décisions :

Chaque membre doit exercer son droit de vote quand il le faut. Selon la majorité des votes, une recommandation est émise auprès de Tennis Canada pour étude. Le vice-président principal du développement de la haute performance, la directrice des programmes et de l'administration de la haute performance, l'entraîneur national, et le vice-président du développement du tennis (lorsque nécessaire) de Tennis Canada prennent les décisions et ont le pouvoir d'infirmer ou d'accepter une recommandation.

### Comité de l'élite

<b>Janet Petras</b>	présidente directrice des programmes et de l'administration de la haute performance
<b>Kai Schrameyer</b>	entraîneur national
<b>Wayne Elderton</b>	consultant pour le programme national
<b>Jocelyn Robichaud</b>	Chef du développement U15

## **APPEL**

Les athlètes peuvent faire appel des nominations pour les Jeux parapanaméricains pour les motifs suivants :

### Les motifs d'appel comprennent :

- Erreur de droit (politique mal appliquée)
- Erreur dans les faits (résultats erronés qui ont une incidence sur le résultat de la sélection)
- Défaut de connaissance de la procédure (les critères ont été modifiés et/ou le joueur ne connaissait pas bien les critères)

### Les athlètes ne peuvent porter en appel :

- Le fait qu'ils ne sont pas d'accord avec la décision, ou ;
- Ils n'aiment pas la politique publiée, ou ;
- Les critères publiés devraient être modifiés (ils peuvent être modifiés pour l'année/cycle suivant, mais non pour l'année/cycle en cours).

Voici la procédure pour porter un appel. Si le joueur peut démontrer qu'il fait l'objet d'une injustice, alors :

1. L'athlète doit soumettre un appel par écrit à la directrice des programmes et de l'administration de la haute performance d'ici le 19 septembre 2023, à 12 h HE. Le document doit préciser clairement les motifs de l'appel.

2. Le Comité d'appel de Tennis Canada étudiera la demande et rendra une décision au plus tard le 26 septembre 2023, à 12 h HE et cette décision sera finale.
3. Un joueur peut porter cette décision de Tennis Canada en appel par écrit au Centre de règlement des différends sportifs du Canada.
4. Tous les appels (Tennis Canada et CRDSC) doivent être complétés d'ici le 13 octobre 2023.